

Sujet : [INTERNET] projet ISDI Fontenay en Paris par environnement TP

De : catherine.guerin@catherine.guerin@dartybox.com

Date : 05/01/2021 17:52

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

bonjour Monsieur le Préfet,

Après le retrait par Environnement TP du premier projet d'une ISDI à Fontenay en Paris, un nouveau projet voit le jour, remanié, pour contrer les objections émises dans le passé par la préfecture. Mais pour moi qui fréquente le cercle hippique depuis le début de son installation, le fond du problème reste le même:

Pourquoi accorder crédit à ce projet servant des intérêts privés aux mépris de ceux des habitants de la commune et au mépris des enfants fréquentant les aménagements collectifs de la commune (le centre de loisirs, le terrain de foot, le centre équestre et le poney club qui accueille les enfants de la commune et qui rayonne dans tout le département.

Sur le plan sociétal et environnemental c'est un désastre.

Quelle personne citoyenne peut apprécier l'installation d'une ISDI juste à l'entrée de sa commune.

on est en droit de penser que ce choix est mauvais.

Il existe forcément en Ile de France d'autres alternatives, des hectares de terrain loin d'un village, sans gêne environnementale.

imaginez pendant 6 ans le trafic de 73 poids lourds (146 allers et venues) soit une entrée ou sortie de l'ISDI toutes les 5 minutes en moyenne pendant 11 heures par jour, toute l'année.

imaginez

- la nuisance sonore non maîtrisée à l'entrée du site (le remblai au nord prévu contre les bruits de la N104 ne protégera pas du bruit résultant du trafic routier aux abords de l'accès à l'ISDI situé au sud ouest.
- le problème sanitaire non évalué, par les particules fines poussées par les vents dominants sud ouest sur l'ensemble de la commune.
- la pollution des sols non mesurée par cette nouvelle activité.
- le problème de l'eau dont on sait aujourd'hui que l'artificialisation des terres sont source de désordre écologique.
- inquiétant le contrôle des déchets inertes fait par le seul propriétaire de façon visuelle et optalmique sans un contrôle suivi par un établissement indépendant agréé.

sur le plan sécuritaire imaginez

l'impact de cette nouvelle activité sur le trafic routier sur la bretelle d'accès de la D10 déjà saturée à certaines heures de la journée et très accidentogène depuis des années.

Sur le plan économique, l'habillage de ce projet est dans un premier temps le financement par l'ISDI d'un centre d'entraînement, devant servir d'accueil à des délégations étrangères qui le souhaiteraient en vue de leur participation au JO de l'été 2024.

on peut penser que c'est un vœu pieux.

l'activité de l'ISDI devrait s'étaler jusqu'en 2026 et les travaux des équipements sportifs ne devraient commencer qu'en 2025. les jeux olympiques seront passés!

quand bien même seraient ils fait,

une délégation étrangère voudra t'elle venir pour s'entraîner au milieu d'un site hébergeant une ISDI, et dans un village où il n'y a aucune commodités, ni hôtel, ni restaurants, ni magasins alimentaires et non alimentaires. comment un village de 2000 habitants peut il faire le poids face à des villes sélectionnées elles aussi par le comité olympique, des villes qui ont une culture équestre historique telles que Saumur, Fontainebleau, Maisons Laffitte, Chantilly qui possèdent toutes déjà, des installations et des infrastructures d'accueil pour ces athlètes étrangers.

Dans un deuxième temps il est prévu que ce site se transforme en stade équestre pour l'organisation de concours hippiques régionaux nationaux voir internationaux, pouvant accueillir chaque fin de semaine plusieurs centaines de chevaux grâce à la construction de 400 boxes et une aire de stationnement de camions de chevaux sur l'emprise des terres agricoles.

les instances fédérales de sports équestres toujours friandes de projets valorisant la filière équestre privilégient leurs intérêts sans mesurer l'impact subi par les riverains par ce projet pharaonique: augmentation du trafic, aller et venues de camions de chevaux les week end à l'orée du village, bruits incessants de hauts parleurs commentant les épreuves, toute cette activité étant sans intérêt pour les habitants.

d'ailleurs aucune étude sérieuse n'a encore vu le jour à ce sujet.

et pour le reste de la semaine un centre d'entraînement privé fermé au public...

Souvenons nous de l'échec du stade équestre de Cergy Pontoise il y a quelques années qui a du fermer ses activités, suite aux nuisances subies par les riverains.

au niveau économique

il ne faut pas oublier de mesurer aussi la moins value évidente supportée par les propriétaires de biens (maisons ou logements) de Fontenay face à ce projet environnemental négatif pour l'image de la commune.

sur le plan social enfin

le devenir du haras du PARISIS et ses 6 salariés (le cercle hippique, le poney club; l'élevage de chevaux) sera compromis, avec la suppression des prés voués à la construction, d'un parking pour camions alors qu'aujourd'hui ces terres agricoles servent au pâturage des chevaux et des poneys et à l'entraînement de leur condition physique.

il est à préciser que le haras du Parisis est une structure d'un grand intérêt collectif pour la commune.

Elle accueille depuis des années les classes scolaires, et les enfants de Fontenay et du département.

la famille qui gère cette structure a la réputation d'être de grands professionnels.

il y a quelques temps, ils ont d'ailleurs été honoré par leur ministère de la médaille de l'Ordre du Mérite Agricole, pour une vie consacrée à la formation des enfants aux joies du sport en leur inculquant des valeurs propres à leur épanouissement.

Monsieur le préfet,

je vous demande pour toutes ces raisons de tenir compte du droit auquel chaque personne peut prétendre aujourd'hui au même titre que la liberté:

a savoir, le droit de vivre dans un environnement sain.

le droit aussi à la sécurité, non frelaté par des projets insensés.

on sait en effet aujourd'hui que l'artificialisation des terres est source de désordre écologique.

il faut écouter les citoyens, le bon sens des fontenaysiens,

il s'agit de donner à chacun le droit de vivre paisiblement pour lui mais aussi pour les générations futures.

il en va de la qualité de vie tout simplement!

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à l'avis que j'oppose à ce projet.

je vous prie de croire Monsieur le Préfet, en mes sentiments respectueux.

Catherine Guerin